Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260420-DEL2026_23-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE DE MEDREAC

DEL 2026-23 du 20.04.2026 – (7.5)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

L'An deux mil vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame GAUTIER Magali, Maire ;

Etaient présents : ROUAULT Delphine, PIEDERRIERE Olivier, CRESPEL Cécile, LEVREL Didier, JOSSE Martial, ROIG Marie-Hélène, GUILLOTO-SALAÜN Alexandra, PAUTREL Julien, COUSINARD Claire-Marie, GUILLOU Maël, HAQUIN Floriane, BIGOT Alexandre, BARFF Manuel, GEORGELIN Hugo, CRESPEL Laurine, ORINEL Léna,

Absents : BOUILLEROT Céline a donné pouvoir à PIEDERRIERE Olivier, DENIS Hugo a donné pouvoir à LEVREL Didier

Nombre de Conseillers en exercice : 19 **Présents : 17** **Votants : 17+2**

Date de convocation : 13/04/2026 Secrétaire : M. PIEDERRIERE Olivier

DEL2026_23 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Madame la Maire informe le conseil municipal que la commission Finances s'est réunie le 9 avril 2026 pour étudier les demandes de subventions formulées par les associations communales et extra communales.

Associations	**Ville**	**Vote de la subvention 2025**		
Association Quads-cool	*Médréac*	500 €		Présents : 17 Votants : 17+2 (19 pour)
Association communale de Chasse ACCA	*Médréac*	500 €		Présents : 17 Votants : 17+2 (19 pour)
Union Sportive Médréac	*Médréac*	3000€		Présents : 17 Votants : 17+2 (18 pour 1 abstention)
Comité des fêtes	*Médréac*	1500€		Présents : 17 Votants : 17+2 (19 pour)
Comité des fêtes (VDR)	*Médréac*	1500€		Présents : 17 Votants : 17+2 (19 pour)
Comité des fêtes (Secrets de Nature) sur justificatifs	*Médréac*	1500€		Présents : 17 Votants : 17+2 (19 pour)
Musiques et orgues	*Montauban*	170€ +2000€		Présents : 17 Votants : 17+2 (19 pour)

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260420-DEL2026_23-DE

Le trèfle a 4 feuilles	*Médréac*	500€		Présents : 17 Votants : 17+2 (19 pour)
Association les jeunes Menhirs	*Médréac*	250€		Présents : 17 Votants : 17+2 (19 pour)
EVS de Médréac (accueil de loisirs)	*Médréac*	11 644€		Présents : 17 Votants : 17+2 (19 pour)
EVS – accompagnement scolarité		13 940€		Présents : 17 Votants : 17+2 (19 pour)
EVS de Médréac (EVS)	*Médréac*	106.60€		Présents : 17 Votants : 17+2 (19 pour)
EVS de Médréac (Club parents)	*Médréac*	6 490.30€		Présents : 17 Votants : 17+2 (19 pour)
EVS de Médréac (CLAS)	*Médréac*	6 461.60€		Présents : 17 Votants : 17+2 (19 pour))
EVS de Médréac (Espace jeux)	*Médréac*	2 357.50€		Présents : 17 Votants : 17+2 (19 pour)
EVS TOTAL		***41 000***		
OCCE Ecole publique (Classe découverte)	Médréac	25 enfants x50€ = 1 250€		*Présents : 17 Votants : 17+2 (19 pour)*
OCCE Ecole publique (Petites sorties scolaires)	Médréac	81 enfants x15€ = 1 215€		Présents : 17 Votants : 17+2 (19 pour)
OCCE Ecole publique Projet sport	Médréac	830€		Présents : 17 Votants : 17+2 (19 pour)
Ecole privé St Joseph *(Classe découverte)*	*Médréac*	*18 enfants x 50€= 900€*		
Ecole privé St Joseph *(petites sorties scolaires)*	*Médréac*	*68 enfants x 15€= 1020€*		Présents : 17 Votants : 17+2 (19 pour)
Association « les 4 Vaulx – les mouettes	*st-Cast*	100€		Présents : 17 Votants : 17+2 (19 pour)
Les restos du cœur	*(Ille-et-Vilaine)*	300€		Présents : 17 Votants : 17+2 (19 pour)
Non affecté		11 965€		
Total prévu au budget		***58 035.00€***		

Pour les sorties scolaires, le Conseil Municipal précise qu'il est subventionné 1 sortie par élève (petite ou grande) par année scolaire

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260420-DEL2026_23-DE

*(*1) Pour les petites sorties scolaires (à la journée), la règle de financement adoptée par la commune pour les deux écoles est la suivante :*
→ 15 €/enfant pour 1 sortie /an sur justificatif présenté par l'école.
*(*2) Pour les voyages scolaires (plusieurs jours), la règle de financement adoptée par la commune pour les deux écoles est la suivante :*
→ pour un voyage dont le cout par élève est < 500 € : 50 €/enfant pour 1 voyage /an sur justificatif présenté par l'école.
→ Pour un voyage dont le cout par élève est > 500 € : 10% du cout du voyage pour 1 voyage / an sur justificatif présenté par l'école.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'accorder les subventions énoncées ci-dessus au titre de l'année 2026 ;
RAPPELLE que les subventions versées dans le cadre des voyages et sorties scolaires font l'objet d'un versement d'un acompte de 70 % et le solde de 30 % est versé à réception des justificatifs des dépenses.
CHARGE Madame la Maire de procéder au versement de ces subventions.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme.
La Maire,

Magali GAUTIER